

www.terminales2017-2018.fr



Les nouveautés du site :

- Un questionnaire d'auto-évaluation en droit : ce questionnaire devra obligatoirement être rempli par les élèves avant de valider une candidature en Droit sur la plateforme Parcoursup. A consulter dans la rubrique [Etape 1 : « J'explore les possibles »](#)
- Des « Moocs » pour mieux s'orienter : ces formations en ligne d'aide à l'orientation permettent de s'informer sur plusieurs filières de l'enseignement supérieur, comme les études de Staps, de psychologie, la Paces et bien d'autres. A consulter dans la rubrique [Etape 2 : « Je découvre les formations de l'enseignement supérieur »](#)
- Connaître les études de droit : univ-droit est un nouveau portail universitaire qui propose aux lycéens, un module de présentation de la filière droit. A consulter dans la rubrique [Etape 3 : « J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix »](#)

Parcoursup

► Depuis le 15 janvier : Information et dialogue

- Ouverture de [Parcoursup](#).
- Découverte de l'ergonomie et des fonctionnalités.
- Consultation de l'espace d'information intégré www.terminales2017-2018.fr.

► Du 22 janvier au 13 mars 2018 : Formulation des vœux

- Inscription et création du dossier personnel de l'élève.
- Vérification de la [validité de l'adresse mail](#) donnée par l'élève.
- Ouverture de la saisie des vœux.

IMPORTANT : En février, les élèves devront télécharger l'application mobile parcousup permettant de recevoir sur leur téléphone des alertes et des notifications.

FAQ

• La saisie des vœux suppose-t-elle de les classer ?

Non, il n'y a plus de hiérarchisation de vœux et de sous-vœux.

• Un élève qui aura reçu au moins un « oui », devra-t-il abandonner ses vœux en attente ?

Non, si l'élève veut conserver un ou plusieurs vœux, il doit l'indiquer clairement sinon ses vœux en attente seront supprimés.

Exemple : Un élève a émis 7 vœux et a reçu 3 « oui » et 4 en attente :

- il doit accepter [une seule proposition](#) parmi les 3 « oui »,
- il renonce aux 2 autres propositions pour ne pas monopoliser les places,
- il peut conserver tout ou partie de ses 4 vœux en attente mais il l'indique clairement pour chacun des vœux.

• Qu'entend-on par délai de 7 jours pour répondre aux propositions des établissements ?

[À partir du 22 mai et jusqu'au 25 juin](#) 2018 inclus, les élèves seront destinataires via Parcoursup des propositions d'admission des établissements d'enseignement supérieur pour chacun de leurs vœux. [Ils disposeront alors de 7 jours](#) pour répondre à chacune de ces propositions. Ce délai de 7 jours est relancé à chaque nouvelle proposition.

Exemple : le 22 mai, l'élève reçoit 2 propositions. Il dispose de 7 jours pour choisir une de ces 2 propositions. Au cours de ces 7 jours de réflexion, il reçoit une autre proposition. Il dispose de nouveau de 7 jours pour donner sa réponse.

Du 26 juin au 20 août, le délai ne sera que de 3 jours

À partir du 21 août, le délai ne sera plus que d'un jour.

• Est-ce qu'un élève peut postuler dans des établissements qui ne sont pas dans son secteur géographique ?

Il peut postuler sur les formations qui l'intéressent où qu'elles soient.

Pour une licence ou une PACES, il est important de [bien vérifier la sectorisation](#), avant de faire un vœu hors académie ou hors région.

NB : En Île-de-France, pour la PACES et pour certaines licences, il est conseillé de :
 - vérifier si cette formation n'est pas déjà dispensée dans une université du secteur d'origine, où l'élève aurait plus de chance d'être admis,
 - privilégier les choix du secteur d'origine. Les universités d'un autre secteur ne pourront accueillir qu'un nombre limité de candidats ne résidant pas dans celui-ci.

Chiffres clé en Île-de-France



18 Instituts universitaires de technologie (IUT) permettent de préparer

23 Diplômes universitaires de technologie (DUT)

Mercredi 7 février : tchat spécial parcoursup



Le mercredi 7 février, de 14 h à 16 h, des conseillères du centre d'information et d'orientation Médiacom Paris répondront en direct aux questions sur la nouvelle plateforme d'inscription aux études supérieures, « Parcoursup », ouverte le 15 janvier dernier. Consulter la [rubrique Tchats de l'Onisep](#)

Vient de paraître

**Entrer dans le SUP après
le bac, rentrée 2018**
Académies de Créteil, Paris,
Versailles



Licences, DUT, BTS, CPGE..., retrouvez tous les lieux de formation en Île-de-France. Le guide distribué à tous les élèves de terminale à partir de janvier est également en téléchargement gratuit sur le [site régional de l'Onisep](#).

Retrouver la lettre Sup' Onisep dans **Folios**. Si votre établissement souhaite mettre en place l'outil, envoyer un mail à foliosidf@onisep.fr

Memo du PP

22 janvier > 13 mars - saisie des vœux et accompagnement

► Pour les deux PP :

- poursuivre le dialogue avec les élèves et leur famille, notamment avec ceux dont le projet n'est pas finalisé,
- prendre appui sur **les recommandations du conseil de classe,**
- inviter les élèves à **se rapprocher des CIO pour recevoir des conseils** complémentaires individualisés,
- examiner avec les élèves, les attendus, les contenus et l'organisation des formations,
- identifier avec l'élève ses chances de réussite dans la ou les formations demandées grâce **aux caractéristiques affichées par les établissements,**
- inviter les élèves à rencontrer les enseignants des établissements d'enseignement supérieur lors **des Journées Portes Ouvertes** recensées sur le site www.terminales2017-2018.fr.

Focus sur...

► Le DUT Réseaux et télécommunications. Quelle sélection ?

L'avis de Thierry Dumartin, chef de département à l'IUT de La Rochelle (17) :

« Le choix des étudiants se fait principalement sur le niveau en mathématiques, en physique, en anglais, et en informatique pour ceux qui ont suivi cet enseignement en terminale. On attache une grande importance à la lettre de motivation qui permet de voir si le lycéen a mûrement réfléchi son projet professionnel. Beaucoup posent leur candidature à la fois pour le DUT informatique et pour le DUT réseaux et télécommunications, souvent sans réelle connaissance des différences entre ces deux cursus. Le DUT informatique porte essentiellement sur le développement logiciel tandis que le DUT réseaux et télécommunications concerne principalement l'administration des réseaux et des systèmes d'information. »

Extrait de la publication Onisep : « Les métiers de l'informatique », collection Parcours.

En Île-de-France : 3 IUT proposent le DUT réseaux et télécommunications : IUT de Créteil-Vitry (site Vitry) (94), IUT de Vélizy (78), IUT de Villetaneuse (93).

► Le DUT Hygiène sécurité environnement. Quels profils en DUT HSE ?

L'avis d'Elisabeth Perrin, cheffe du département HSE à l'IUT de Besançon à Vesoul (70) :

« Chaque année, le département hygiène-sécurité-environnement (HSE) reçoit environ 300 dossiers pour une capacité d'accueil de 78 élèves en 1^{re} année, ce qui correspond à trois groupes de TD. La sélection repose sur l'étude des dossiers des candidats, en prenant en compte leurs notes en sciences. En effet, la plupart des jeunes candidats sont titulaires d'un bac S, quelques-uns d'un bac ES option maths, aucun n'a un bac L. En revanche, il y a de la place pour les titulaires de bac professionnel ou technologique, qui représentent près d'un tiers des inscrits. Mais, ce qui compte avant tout, c'est le dossier et ses appréciations. Un élève qui, au lycée, a eu des remarques du type "bavard, nonchalant ... " ne sera pas retenu. Dans ces métiers, il est nécessaire d'avoir un comportement irréprochable. D'où l'importance accordée au sérieux et à la motivation des jeunes. On observe actuellement que les femmes sont minoritaires dans les promos. Pourtant, ces métiers, qui débouchent en priorité sur l'industrie, leur sont ouverts ! »

Extrait de la publication Onisep : « Les métiers de l'environnement et du développement durable », collection Parcours.

En Île-de-France : un seul IUT propose le DUT hygiène sécurité environnement : l'IUT de Saint-Denis (93).